



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



**INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE**

IEN-A

Dossier suivi par
Valérie DUBOC
Téléphone
04 90 27 76 58
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
valerie.barberio
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Avignon, le 21 juin 2011

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs

- les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription
- les conseillers pédagogiques
- les directeurs et enseignants des écoles
publiques élémentaires et maternelles
- les membres des réseaux d'aides
spécialisées aux élèves en difficulté
- les enseignants de SEGPA et d'UPI
- les enseignants de l'EREA de Vedène
- les personnels 1^{er} degré exerçant en
collège ou en lycée

Objet : Volet départemental du plan académique de formation (VDPAF) 2011-2012

APPEL A CANDIDATURE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2011-2012

L'accès aux formations proposées dans le volet départemental du plan académique de formation continue pour l'année scolaire 2011-2012 est ouvert à l'adresse suivante :

<https://gaia.orion.education.fr/ga84>

L'inscription aux formations du VD-PAF se fera uniquement par internet du :

**Lundi 27 juin 2011
au
Mardi 19 Septembre 2011 inclus**

NB : Vous pourrez modifier vos vœux pendant toute la durée d'ouverture de la campagne à condition d'avoir conservé la **clé d'inscription** qui vous est donnée lors de votre première connexion.



2/3

Vous êtes invités à prendre connaissance du tutoriel d'utilisation de l'application GAIA (annexe 1) ainsi que du plan départemental de formation (annexe 2).

De même, les candidats aux stages sont priés de consulter les descriptifs figurant dans GAIA et détaillant les modalités précises du stage (lieu, date, horaire)

Je vous rappelle par ailleurs que :

1. Vous avez la possibilité de solliciter 3 stages au maximum parmi les stages à candidature individuelle.

2. En ce qui concerne les stages de 2 semaines dits R2 :

. Les stagiaires retenus seront remplacés dans leur classe par un professeur des écoles titulaires-remplaçants (TR) ou par un professeur des écoles stagiaires (PES) qui effectuera un stage en responsabilité.

. Les instituteurs et les professeurs des écoles à **temps partiel** peuvent faire acte de candidature sous réserve de transmettre au service DVRH un courrier précisant que leur classe sera libérée pendant les 2 semaines de stage et qu'ils participeront au stage à temps complet.

. Les **maîtres de classes spécialisées** pourront faire acte de candidature. Ils seront remplacés par un TR. Les maîtres de réseaux d'aide spécialisée peuvent faire acte de candidature. Ils ne seront pas remplacés.

. Les **titulaires-remplaçants** peuvent également faire acte de candidature.

. Si un **directeur** partiellement déchargé de service est candidat à un R2, il devra préciser par courrier transmis à la DVRH que sa candidature a fait l'objet d'un engagement de l'équipe pédagogique selon lequel, d'une part, l'enseignant remplaçant aura à temps plein la classe du directeur et d'autre part, la décharge sera transférée à un adjoint qui assumera provisoirement la fonction de direction.

. **Les maîtres s'engagent à ne pas programmer durant cette période des activités qui se dérouleront hors du lieu d'exercice habituel (classes de mer, classes vertes, classes de découverte, classes transplantées, etc...).**

3. Les priorités :

Une priorité pourra être donnée à une candidature pour tenir compte des observations portées sur le rapport d'inspection.

4. Inscription à des dispositifs du volet académique du PAF 2011-2012

Aller sur la page d'accueil du site du Rectorat et cliquer sur l'icône " PAF 2011-2012 " puis suivre les indications. Les formations académiques concernent les directeurs, les personnels de l'ASH, les personnels du CASNAV, les personnels des équipes de circonscription (IEN, conseillers pédagogiques, animateurs informatiques).



3/3

5. Pour tout renseignement complémentaire, vous êtes invités à contacter Mme Valérie DUBOC à l'adresse suivante : valerie.barberio@ac-aix-marseille.fr ou par téléphone au 04.90.27.76.58.



Bernard LELOUCH

PJ : Annexe 1 :Tutoriel utilisation GAIA

Annexe 2 : Plan départemental de formation 2011-2012

TUTORIEL GAIA

Munissez-vous de votre NUMEN

Sur internet, entrez l'adresse suivante :

<https://gaia.orion.education.fr/ga84>

1) Vous arrivez sur cette page d'accueil :



NB : Veillez à toujours avoir la mention « **Inspection académique de Vaucluse** » ou **084** sur les pages GAIA. Attention, si vous cliquez sur la touche « Précédent »  de votre navigateur vous risquez de basculer sur la page académique et ne pourrez plus vous inscrire au plan départemental.

Si cela se produit, rentrez à nouveau l'adresse mail et veillez à ne plus cliquer sur « Précédent ».

2) Cliquez sur **Inscription individuelle**, la page ci-dessous apparaît :

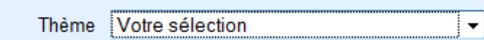
3) Entrez votre NUMEN dans la fenêtre de gauche ou, si vous ne l'avez pas, entrez vos noms et date de naissance dans la fenêtre de droite. Puis, cliquez sur 

4) Dans la page ci-dessous, **sélectionnez le niveau de classe** dans lequel vous exercerez à la rentrée 2011 si vous le connaissez, sinon, saisissez le niveau actuel

Puis cliquez sur 

5) Dans la fenêtre suivante, saisissez le numéro du dispositif auquel vous voulez vous inscrire (**11D08400__**).

Vous aurez **préalablement** trouvé ce numéro de dispositif soit:

- en **consultant l'annexe 2** sur laquelle figurent les intitulés et codes de chaque dispositif à candidature individuelle du département
- en **cliquant** sur le menu déroulant **Thème**  et en consultant tous les thèmes des stages de l'année
- en **consultant le plan** à partir de la **page d'accueil de GAIA** en cliquant sur 

NB : Je vous rappelle **que vous ne pouvez vous inscrire QUE sur des modules à CANDIDATURE INDIVIDUELLE**, les modules à candidature désignée faisant l'objet d'une inscription par les circonscriptions.

6) Une fois votre dispositif sélectionné, **cliquez sur l'intitulé souligné** comme ci-dessous

Cliquez ici

7) Vous arrivez sur la page ci-dessous :

Veuillez cocher le ou les modules souhaité(s).

11D0840002 LANGUES VIVANTES : R2 ENSEIGNER UNE LANGUE VIVANTE

616 LANGUES VIVANTES: R2 BASSIN NORD ENSEIGNER UNE LVE Motif: Votre selection

Groupe 01

06/02/2012 09:00 > 17/02/2012 16:30

617 LANGUES VIVANTES: R2 BASSIN SUD ENSEIGNER UNE LVE Motif: Votre selection

Groupe 01

21/11/2011 09:00 > 02/12/2011 16:30

— Module obligatoire
 - - - Module négocié
 ... Module facultatif
 X Module(s), Groupe(s) ou Session(s) annulé(s)
 ▼ Module(s) avec candidature filtrée

Précédent Suivant

Cliquez sur la loupe pour connaître les bassins

Cliquez sur la loupe pour connaître les détails du lieu du stage

Pour consulter le détail du module :

Cliquez sur les loupes qui se situent sur la même ligne que le module. Vous trouverez ainsi des renseignements sur le **déroulement du stage** (**lieu**, date, modalités particulières...).

NB : S'il y a deux modules, cochez le module qui correspond à votre bassin de formation
 Attention, vous devez **OBLIGATOIREMENT** vous inscrire sur le bassin dont vous dépendez.
 L'inscription sur un bassin erroné ne sera pas retenue :

- Bassin Nord : si vous êtes affecté sur une école des circonscriptions d'Avignon 1, Bollène, Orange, Carpentras, Sorgues
- Bassin Sud : si vous êtes affecté sur une école des circonscriptions d'Avignon 2, Apt, Isle Sur Sorgue, Pertuis, Cavailon

8) Après avoir consulté le détail, si vous voulez vous inscrire, **cochez la case correspondant au module** qui vous intéresse. Dans le menu **Motif**, sélectionnez « **Développement de qualifications ou acquisitions nouvelles** » puis cliquez sur **Suivant**.
 Vous avez la possibilité de sélectionner **trois vœux au maximum**. Pour cela, vous pouvez recommencer les opérations des étapes 5 à 8.

9) Enfin, vous devez classer vos vœux par ordre de préférence

Pour chaque campagne, veuillez classer vos candidatures aux différents modules par ordre de préférence (à partir de 1).

PUBLIC INDIVIDUELLE 2011/2012 (période d'inscription : du 18/06/2011 au 25/09/2011)

11D0840001 MAITRISE DE LA LANGUE:R2 COMPETENCES ORAL/ECRIT C2

Voeu 1 615 MAITRISE DE LA LANGUE:R2 départem ORAL/ECRIT CYC 2

11D0840002 LANGUES VIVANTES : R2 ENSEIGNER UNE LANGUE VIVANTE

Voeu 2 616 LANGUES VIVANTES: R2 BASSIN NORD ENSEIGNER UNE LVE

Précédent Suivant

10) Puis cliquez sur **Confirmer**

Inscription enregistrée

Votre inscription est enregistrée. Votre clé d'inscription est :

elle vous sera **obligatoirement** demandée pour accéder de nouveau à ce service.

Si vous souhaitez effectuer d'autres opérations, veuillez revenir à la [page d'accueil](#).

IMPORTANT : Noter **IMPÉRATIVEMENT** la **clé d'inscription** qui vous est donnée et **gardez-la** car elle sera valable tous les ans. Cette clé est aussi nécessaire pour apporter des modifications à vos vœux jusqu'à la fin de la campagne.

PDF 2011/2012

N° dispositif	N° module	Type de candidature	Intitulé du module	Nb jours	Nb stagiaires
11D0840001	615	Individuelle	R2 départemental Maîtrise de la langue: oral / écrit Cycle 2	8	20
11D0840002	616	Individuelle	R2 bassin Langue Vivante Nord	8	20
	617	Individuelle	R2 bassin Langue Vivante Sud	8	20
11D0840003	618	Individuelle	R2 bassin Mathématiques Nord	8	20
11D0840004	619	Individuelle	R2 bassin Histoire des arts Sud	8	20
11D0840005	620	Individuelle	Préparation au CAFIPEMF	3	20
11D0840006	621	Individuelle	R2 bassin Sciences Sud	8	20
11D0840007	624	Individuelle	R2 départemental Les langages en maternelle	8	20
		Désignée	PE nouvellement nommés en CLIN	4	4
		Désignée	Stage filé CLIN	3	20
		Désignée	Accueillir un ENAF	1	15
		Désignée	Adaptation à l'emploi ULIS Segpa	2	20
		Désignée	Scolariser un élève handicapé en classe ordinaire	2	20
		Désignée	Formation continue des personnels ASH (Rased, Clis, Segpa, Ulis)	2	80
		Désignée	Formation initiale CAPASH option D	70	7
		Désignée	Formation initiale CAPASH option F	70	2
		Désignée	EPS activités aquatiques	2	35
		Désignée	Langue régionale	1	20
		Désignée	ERLV	3	15
		Désignée	T1: Premier accueil en circo	1	36
		Désignée	T1: Accompagnement pédagogique analyse de pratiques	2	36
		Désignée	T1: Analyse des premières pratiques	10	36
		Désignée	T1: Connaissance de l'ASH	2	36
		Désignée	T1: Connaissance de la continuité école /collège	1	36
		Désignée	T2: Entrée dans le métier	4	50
		Désignée	Formation initiale des directeurs titulaires 2011	8	35
		Désignée	Formation initiale des directeurs titulaires 2012	12	35
		Désignée	Formation initiale des directeurs non-titulaires	3	10
		Désignée	ST1: Première journée d'accueil	1	21
		Désignée	ST1: Stage de pratique accompagnée PEMF	8	21
		Désignée	ST1: Stage de formation IUFM F2	4	21
		Désignée	ST1: Stage filé	33	21
		Désignée	ST1: Stage remplacement R2	8	21
		Désignée	Liaison GS/CP Apt	4	14
		Désignée	Structuration des apprentissages en LVE au CE1	2	20
		Désignée	Structuration des apprentissages en LVE au CE1 Calavon	2	20
		Désignée	LX Tavan Viala	1	10
		Désignée	Utilisation du numérique à l'école Avignon 1	2	40
		Désignée	LX RRS Mistral	1	15
		Désignée	LX RAR ROUMANILLE	1	15
		Désignée	LX RAR MATHIEU	1	15
		Désignée	Pilotage départemental de l'éducation prioritaire	3	9
		Désignée	Enseigner en milieu difficile Avignon 2	1	75
		Désignée	Construire des compétences civiques et sociales	1	51
		Désignée	Construire des compétences civiques et sociales	1	47
		Désignée	Construire des compétences civiques et sociales	1	21
		Désignée	Construire des compétences civiques et sociales	1	33
		Désignée	Construire des compétences civiques et sociales	1	36
		Désignée	Construire des compétences civiques et sociales	1	36
		Désignée	Enseigne en classe unique ou école à deux classes Bollène	1	9
		Désignée	Continuité des apprentissages GS/CP	4	19
		Désignée	Suite évaluation d'école 2010/2011	25	1
		Désignée	Suite évaluation d'école 2011/2012	1	20
		Désignée	Pédagogie différenciée	1	31
		Désignée	Enseigne en classe unique ou école à deux classes Carpentras	1	11
		Désignée	Exploitation des évaluations CM2 Aubignan	1	12
		Désignée	Exploitation des évaluations CM2 Carpentras	1	10
		Désignée	Enseigner en milieu difficile Carpentras	1	75
		Désignée	Stage TICE Caromb ,St-Pierre de Vassols, Serres	1	15
		Désignée	LX Le Thor Collège des Pays de Sorgues	1	9
		Désignée	LX Cavailon	1	18
		Désignée	Formation aux TUIC	1	66
		Désignée	LX Silve	1	10
		Désignée	LX Garcin / Bouin	1	10
		Désignée	LX Doche	1	10
		Désignée	Découvrir l'écrit en maternelle Groupe 1 (Monteux)	2	12
		Désignée	Découvrir l'écrit en maternelle Groupe 2 (Secteur Pernes)	2	15
		Désignée	Accompagnement des dispositifs d'aide	1	93
		Désignée	Géométrie et TNI au cycle 3	4	15
		Désignée	Formation aux premiers secours	2	10
		Désignée	Analyse des évaluations et nouveaux dispositifs pédagogiques A	1	20
		Désignée	Analyse des évaluations et nouveaux dispositifs pédagogiques B	2	20
		Désignée	Formation de formateurs	4	58
		Désignée	DIF		
		Désignée	Groupe départemental EDV	5	10
		Désignée	Groupe départemental Maîtrise de la langue	3	10
		Désignée	Groupe départemental Arts et culture	3	10
		Désignée	Groupe départemental Evaluation	3	10
		Désignée	Groupe départemental Langues vivantes	3	10
		Désignée	Groupe départemental Mathématiques	3	10
		Désignée	Groupe départemental Astep et sciences	3	10
		Désignée	Groupe départemental Dispositifs d'aide aux élèves en difficultés	3	10
		Désignée	Groupe départemental RRS RAR	3	10
		Désignée	Groupe départemental maternelle	3	10
		Désignée	Groupe départemental EDD	3	10
		Désignée	Groupe départemental EPS	4	10



Avignon, le 21 juin 2011



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE



INSPECTION ACADEMIQUE
DE VAUCLUSE

Division de la Scolarité

L'inspecteur d'académie
directeur des services départementaux
de l'Education nationale

à

Mesdames et Messieurs
les chefs d'établissement
Collèges publics et privés
Lycées publics et privés

Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs
des écoles élémentaires
s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs chargés de circonscriptions

Dossier suivi par
Michèle BRAINIEZ
Téléphone
04 90 27 76 35
Fax
04 90 27 76 79
Mél.
michele.brainiez
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Objet : Concours d'affiches « Agis pour tes droits »

Les Francas de Vaucluse organisent un concours d'affiches pour promouvoir les droits des enfants et des adolescents en valorisant leurs capacités d'expression artistique. Ces affiches mettront en lumière les sujets qui les préoccupent.

Au delà du côté artistique, le concours présente une démarche pédagogique innovante favorisant la réflexion citoyenne, la recherche d'informations, le travail collectif, la valorisation des compétences et des opinions individuelles.

Les établissements intéressés doivent s'inscrire avant le 7 octobre 2011. Pour toute information complémentaire, veuillez contacter

**Monsieur Pierre BENHALLA, Directeur départemental des Francas, 4, rue du Rateau
84000 AVIGNON tél : 04 90 86 58 62 / 06 09 65 12 77**

Je compte sur votre soutien pour favoriser cette action et par avance vous en remercie.



Bernard LELOUCH

PJ : bulletin d'inscription et dossier de participation

Nom de la structure :
 Adresse : CodePostal :
 Ville : Pays :
 Téléphone : Fax :
 Email :
 Nom du référent : Qualité :

J'invite le monde

Je souhaite proposer à d'autres de participer au concours

La ville jumelée avec la mienne
 Les correspondants de ma classe, de mon centre de loisir
 Autre :

J'aimerais recevoir _____ exemplaires de ce document de présentation que je leur ferai parvenir

Les inscriptions peuvent commencer dès aujourd'hui

Catégorie d'inscription	1	2	3	4	5	6	7
Nombre de participants							
Nombre d'affiches envisagées							

- Catégorie 1** : Enfants de moins de 6 ans / Ecole maternelle
- Catégorie 2** : Enfants de 6 à 8 ans / Elèves CP, CE1
- Catégorie 3** : Enfants de 8 à 11 ans / Elèves de CE2 et CM
- Catégorie 4** : Adolescents 11 à 14 ans / Collégiens de 6^e, 5^e, 4^e
- Catégorie 5** : Adolescents de 14 ans à 16 ans / Collégiens de 3^{ème} et Lycéens de 2^{nde}
- Catégorie 6** : Jeunes de 16 à 18 ans / Lycéens de 1^{ère} et Terminale
- Catégorie 7** : Plus de 18 ans

La participation au concours d'affiches « Agis pour tes droits » implique l'acceptation pleine et entière du règlement, et notamment de son article 10 interdisant l'utilisation commerciale des œuvres réalisées.

COUPON A RENVOYER

4 Rue du Râteau
 84000 Avignon
 04 90 86 58 62 ou par courriel à francas.vaucluse@gmail.com



AGIS POUR TES DROITS

Dossier de participation 2011

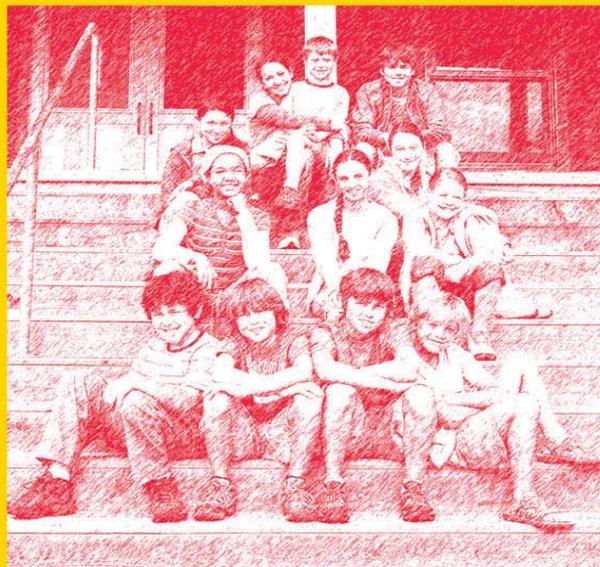
Egalité

Education

Expression

Jeu

Culture



Santé

Respect

Protection

Famille

**Vie privée,
Vie en société**

**Les droits de l'enfant :
une construction quotidienne,
une conquête pour tous**

les francas

L'éducation en mouvement !

SOMMAIRE

Page 3	« Agis pour tes droits »
Page 4	L'édition 2011 du Concours d'affiches Agis pour tes droits
Page 5	Le règlement 2011
Page 7	Un projet d'action inscrit dans le champ de la citoyenneté et de l'expression <ul style="list-style-type: none">• La notion de participation, sa mise en pratique• Animer un projet• Investir le territoire éducatif• Mettre en oeuvre des séquences d'activités dans différents domaines d'expression
Page 17	Une contribution au socle commun
Page 18	Bulletin d'inscription

Ce dossier de participation est élaboré à partir des fichiers de la collection « Viens jouer » réalisés par les Francas :

- Fichier Jeux dramatiques
- Fichier Jeux et activités - TV vidéo
- Fichier Jeux Lecture et écriture
- Fichier Jeux et activités pour vivre sa ville
- Fichier Sélection de jeux et activités pour participer



AGIS POUR TES DROITS

L'éducation est la raison d'être des Francas, leur motif premier de revendication et de mobilisation pour rendre « l'Homme et le Citoyen le plus libre et le plus responsable possible, dans la société la plus démocratique possible ».

La démocratie est l'organisation qui garantit et organise la société de telle manière que soient applicables les Droits de l'Homme.

Depuis 1989, les Droits de l'Enfant engagent également de nombreux pays. Droits de l'Homme et Droits de l'Enfant sont à la fois des objectifs à atteindre et des principes à respecter. Ils doivent inspirer les conditions de mise en œuvre et les méthodes d'action de tous les éducateurs, tout particulièrement des Francas.

Donner à chaque individu la garantie de pouvoir se construire, en faisant lui-même la synthèse des influences auxquelles il est soumis et de celles qu'il produit, voilà pour les Francas ce qui caractérise le mieux la globalité, la continuité de l'éducation, et tout particulièrement l'éducation populaire.

En d'autres termes, permettre à chacun, dès le plus jeune âge, de devenir citoyen en se confrontant aux autres, leur semble être une perspective incontournable de l'action éducative.

Le travail de promotion des Droits de l'Enfant, porté par des actions telles que le

Concours d'affiches « Agis pour tes droits » conçu, il y a une quinzaine d'années par les Francas de Seine-Saint-Denis, vise à :

- informer les enfants et les adolescents sur les droits nécessaires pour l'exercice de la citoyenneté,
- leur donner des supports permettant d'exprimer un avis relatif à ces droits,
- leur donner une possibilité de réflexion sur la vie sociale, imbrication de droits et de devoirs,
- rassembler des acteurs éducatifs divers dans un projet relevant de l'Education populaire.

Le Concours d'affiches « Agis pour tes droits » a acquis une dimension nationale concrétisée en 2010, par la participation de structures éducatives de 80 départements (métropole et DOM), et par la mise en place d'une phase finale événementielle. Il bénéficie du soutien du ministère de l'Education nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, et du ministère de la Culture et de la Communication.

Relayé par des militants de l'Education populaire dans une trentaine de pays, le Concours d'affiches « Agis pour tes droits » s'affirme comme un vecteur du dialogue interculturel, de l'échange des regards sur la réalité des Droits de l'Enfant.

L'édition 2011 du concours d'affiches

**Les droits de l'enfant :
une construction quotidienne ;
une conquête pour tous.**

L'édition 2011 amènera les participants à découvrir ou redécouvrir 10 droits, 10 aspects fondamentaux qui, de notre point de vue, résument les dispositions de la Convention internationale des droits de l'enfant. Le texte intégral de la convention composé de 54 articles est téléchargeable sur le site des Francas.

Ce choix de démarche doit permettre à chaque acteur éducatif, à chaque participant d'élaborer un projet individuel ou collectif partant de la réalité quotidienne, du territoire, du vécu...

La liaison entre l'affiche (promotion du concours) et le « dossier de présentation » (outil d'organisation du projet) est renforcé.

L'affiche fera apparaître une série de mots clés illustrant les « dix droits » que les participants retrouveront dans le « dossier de présentation » : Egalité, Education, Expression, Jeu, Culture, Santé, Respect, Protection, Famille, Vie privée, Vie en société.

Le « dossier d'accompagnement » qui sera transmis aux groupes inscrits proposera, en complément, des « entrées en action » partant de ces différents mots clés.

10 aspects fondamentaux

La Convention internationale des Droits de l'Enfant se compose de 54 articles. Pour la mettre à la portée des enfants, les Francas les ont résumés en 10 points principaux qui peuvent constituer une grille de lecture pertinente, utilisable pour une réflexion sur les droits de l'enfant :

1 - J'ai le droit à l'égalité en particulier entre filles et garçons.

2 - J'ai le droit de rêver, de rire, de jouer et de participer à des activités culturelles et sportives.

3 - J'ai le droit d'avoir une éducation.

4 - J'ai le droit d'être soigné et de bénéficier de soins adaptés à mon handicap et à mon âge.

5 - J'ai le droit d'être nourri, logé et de grandir dans de bonnes conditions.

6 - J'ai le droit d'être aimé et respecté.

7 - J'ai le droit d'être protégé contre tous les mauvais traitements.

8 - J'ai le droit de penser, de m'exprimer et de donner mon avis.

9 - J'ai le droit d'avoir une identité, une famille, une vie privée.

10 - J'ai le droit de m'associer.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) est consultable dans sa version intégrale sur le site www.francas.asso.fr. Elle peut être téléchargée.

Le règlement 2011

Article 1

Afin de promouvoir les droits inscrits dans la Convention Internationale des Droits des Enfants (CIDE) et afin de valoriser le regard que les enfants, les jeunes et les adultes portent sur la réalité de ces droits, les Francas organisent sur le territoire national et au dehors, en coordination avec leurs partenaires européens et internationaux, le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits ».

Article 2

Le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est ouvert à toute personne mineure ou majeure, dans le cadre scolaire, comme dans les temps péri et extra scolaires, participant de façon individuelle ou collective.

Chaque participant ou groupe de participants doit s'inscrire dans l'une des catégories suivantes :

Catégorie 1	Enfants de moins de 6 ans (école maternelle)
Catégorie 2	Elèves CP, CE1 ou enfants de 6 à 8 ans
Catégorie 3	Elèves de CE2 et CM ou enfants de 8 à 11 ans
Catégorie 4	Collégiens 6 ^e et 5 ^e ou adolescents 11 à 14 ans
Catégorie 5	Collégiens 4 ^e et 3 ^e ou adolescents plus de 14 ans
Catégorie 6	Lycéens ou jeunes 16 à 18 ans
Catégorie 7	Plus de 18 ans

Article 3

Pour la France (métropole et DOM), le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est coordonné à l'échelon départemental par l'Association départementale des Francas. Le bulletin d'inscription doit lui être adressée (voir carte des départements et coordonnées des Associations départementales sur www.francas.asso.fr).

Dans les autres pays participants, le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » est coordonné par une association partenaire des Francas (voir coordonnées sur www.francas.asso.fr). Une demande doit lui être adressée pour connaître les modalités d'organisation particulières (calendrier, inscriptions).

Pour les départements et pays non participants, une demande de renseignements est à déposer auprès de : webmaster@francas.asso.fr.

Article 4

Les affiches réalisées par les participants ont pour objet de présenter leurs opinions sur la concrétisation des Droits des enfants (droits de protection, de prestation, de participation), en fonction d'une thématique annuelle. Pour 2011, le thème du concours est : ***Les droits de l'enfant : une construction quotidienne ; une conquête pour tous.***

Article 5

Les affiches sont réalisées exclusivement à plat, au format 40X60cm. Elles comportent obligatoirement un élément de texte (« slogan ») lisible à distance (2 ou 3 mètres).

La fiche de présentation (format 21X29,7cm), remise aux participants lors de leur inscription, doit être obligatoirement collée au dos de l'affiche. Elle permet aux participants de s'identifier, mais aussi de présenter leur réalisation et la démarche qu'ils ont suivie.

Article 6

Le Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » se déroule en deux phases : une phase départementale et une phase nationale. Il s'achève fin novembre.

Pour la première phase, qui peut se dérouler de façon différente suivant les lieux, les dates de début et de fin de concours sont données par les opérateurs (associations départementales des Francas ou associations partenaires pour l'international).

Cette première phase s'achève par la réunion d'un jury départemental (organisation et date communiquées par votre opérateur), et par la tenue d'expositions locales ou d'autres manifestations valorisant les réalisations.

Article 7

Le jury départemental du Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » examine l'ensemble des affiches parvenues dans le délai indiqué par l'opérateur et répondant aux trois critères obligatoires présentés dans l'article 5 (forme, texte, fiche de présentation).

Le jury apprécie, au regard de la catégorie dans laquelle sont inscrits les participants : le message (originalité, clarté, lisibilité), l'aspect artistique (composition, techniques utilisées), et l'investissement des auteurs (cf. article 5 : fiche de présentation).

Il sélectionne un certain nombre d'affiches participantes à la 2^e phase (nationale).

Article 8

La deuxième phase du Concours d'affiches international « Agis pour tes droits » comporte l'exposition des affiches lauréates, dans le cadre d'un événement national et la réunion du jury final.

Elle commence le jeudi 24 novembre 2011 avec l'envoi des affiches sélectionnées

par les jurys départementaux vers le lieu d'accueil de la phase finale.

Le nom de la ville accueillant la phase finale et la date de réunion du jury final seront communiqués aux participants par les correspondants départementaux. Le jury final apprécie toutes les affiches lauréates d'une même catégorie (cf. article 2).

Article 9

Les affiches sélectionnées par le jury final sont regroupées et diffusées par :

- l'agenda « Agis pour tes droits 2012 » offert à tous les candidats ayant participé à la première phase (jusqu'au dépôt de l'affiche pour le jury départemental).
- une « galerie photos » pouvant servir aux associations départementales des Francas et à leurs partenaires pour des actions de valorisation des droits des enfants.

Article 10

Les participants et groupes de participants accordent aux Francas un droit de publication de leur affiche et de leur témoignage pour l'ensemble des supports du concours « Agis pour tes droits » (agenda, galerie photos, sites et blogs des Francas). Ils s'engagent à ne pas utiliser l'œuvre produite à des fins commerciales.

Article 11

Les opérateurs départementaux ou internationaux habilités par la Fédération nationale des Francas ont la latitude d'organiser tout événement de nature à valoriser les affiches réalisées dans le cadre du Concours d'affiches international « Agis pour tes droits ».

Citoyenneté, Expression : les clés de ce projet d'action

La notion de participation, sa mise en pratique

De la prise de conscience à la prise de décision, la participation demande un apprentissage qui nécessite de multiplier des situations faisant appel à différents « niveaux » d'implication :

- les enfants informés des objectifs d'un projet sont volontaires pour y jouer un rôle véritable,
- les enfants sont consultés sur des questions, des actions, dont la responsabilité de mise en œuvre appartient à l'adulte,
- ils sont associés à un projet adulte. Ils prennent éventuellement en charge certaines responsabilités ponctuelles,
- ils entreprennent une action : ils décident, ils réalisent,
- ils participent à un projet adulte et sont associés, à parité, à la décision et à la réalisation.

L'éducateur met en œuvre des situations où les enfants pourront tour à tour observer, être informés, comprendre, proposer, être associés, prendre des initiatives, décider.

Dans le même temps, il faudra leur donner l'occasion d'agir dans des groupes différents, par leur taille ou leur

implication sociale (le groupe d'activités du centre de loisirs, l'atelier scolaire, l'équipe de handball... mais aussi le conseil d'école, le conseil de quartier, le groupe de préparation du carnaval de la ville...).

Il s'agit bien d'un état d'esprit, d'une volonté éducative : associer les enfants à un projet suppose qu'on prenne effectivement en compte leurs avis, leurs propositions. Les placer en situation de décider demande que l'adulte accepte de partager, de déléguer une partie de son pouvoir décisionnaire.

Animer un projet

Un projet d'activités mis en œuvre avec un groupe d'enfants doit permettre d'organiser, de structurer la vie du groupe. A quoi veut-on aboutir, pour qui, quelles vont être les étapes de réalisation ? Comment permettre à chacun de progresser, d'acquérir des connaissances, de prendre des responsabilités ?

Cette manière d'animer la vie du groupe par l'échange, la confrontation d'idées et de pratiques crée une motivation forte et doit prendre en compte un certaines données :

- prévoir un aboutissement précis auquel on parvient par étapes successives ;
- savoir être suffisamment réaliste, mesurer le temps et les moyens dont on dispose pour assurer la réussite du projet ;
- s'appuyer sur la prise en compte des besoins et des possibilités de chaque participant ;
- s'ouvrir à la réalité de l'environnement et envisager une production qui valorise l'action entreprise.

L'éducateur doit veiller à animer le groupe pour qu'il puisse :

- s'organiser (prévoir les différentes étapes de réalisation, s'informer sur les moyens à disposition ou ceux qu'il faut réunir...);
- progresser (prévoir divers apports techniques, le contrôle par le groupe lui-même de sa production);
- se répartir différentes fonctions (écrire ou réécrire le texte, les dialogues, les jouer, les mettre en scène, imaginer des costumes, des décors...).

Sans faire à la place des participants, il veille à ce que le groupe puisse réunir les différents éléments nécessaires à la réussite de cette entreprise collective. Il propose une démarche d'animation comportant plusieurs phases :

Sensibiliser

Il s'agit en créant des situations diverses de permettre à l'enfant d'avoir une première représentation des éléments à découvrir à partir d'informations données par les sens (voir, écouter...).

Faire découvrir

Placé dans des situations qui induisent un questionnement, l'enfant observe, formule des questions, émet des hypothèses à propos de l'image, du son, du mouvement...

Faire comprendre

Différentes expérimentations peuvent alors être proposées pour que l'enfant puisse trouver des réponses aux questions qu'il se pose, valider les hypothèses formulées et se construire un système explicatif.

Permettre le réinvestissement

Les savoirs ou savoir-faire acquis pourront alors être utilisés dans la mise en vie de projets d'activités au service de la vie du groupe.



AGIS POUR TES DROITS

Investir le territoire éducatif

Proposition n°1 : Le rallye du petit citoyen

L'intérêt de ce module d'animation réside dans l'adaptation des activités de découverte des droits de l'enfant aux réalités du lieu et au public visé. Dans sa mise en œuvre, les participants rencontrent les personnes, les institutions qui ont en charge l'application de ces droits. Avec des adolescents, il sera possible d'associer des responsables de la justice, de la police, de la santé, de l'emploi... Avec des plus jeunes, on pourra aborder des thèmes liés à la famille, aux loisirs, à la scolarité, ou encore à l'alimentation, à la faim dans le monde.

Ce rallye vise deux objectifs principaux :

- Faire que les enfants ou les adolescents d'un territoire repèrent les lieux d'exercice de leurs droits.
- Donner aux partenaires de l'éducation une occasion de se rencontrer autour d'une action commune.

Le rallye propose plusieurs épreuves à des participants organisés en équipes de 5 à 10. Il se déroule au sein de la ville d'où sont issus ces participants. Chaque épreuve est constituée, par exemple, soit d'une activité à réaliser, soit d'un jeu de connaissance. Il ne s'agit pas de gagner, mais de découvrir et de comprendre. L'ensemble de ces propositions fait référence à la Convention internationale des droits de l'enfant.

Les conditions de réalisation :

- Inventorier les potentialités locales permettant la découverte de différents droits.
- Adapter les propositions faites à ces possibilités.
- L'inscrire dans un projet à long terme. Le rallye est une forme d'animation permettant de sensibiliser les participants à l'exercice de leurs droits. Il constitue le point de départ de nouvelles découvertes ou exploitations...
- Appuyer sa mise en place sur une équipe de réalisation associant à la fois des professionnels de l'éducation (animateurs, enseignants...), et des responsables de la vie politique, sociale, économique.
- Créer les conditions pour informer ces partenaires, et leur permettre de prendre en compte les objectifs du projet.

Exemples de contenus abordés

Les droits de l'enfant	Lieu Intervenant	Contenus à découvrir
Droits à l'éducation, à l'enseignement, à la pratique de la citoyenneté (art. 28,29)	Ecole Directeur d'école ou enseignant	Questions relatives au droit de vote, au Parlement, à la mise en place d'une loi...
Droit de réunion, d'association (art. 15)	Association Président de l'association	Découverte des activités de l'association, de son fonctionnement, de la loi de 1901.
Droit à la sécurité, à la protection	Gendarmerie Police	Gendarmerie et police. Rôle d'une brigade. Attitude en cas de vol, d'agression.
Droit à la justice (art. 40)	Tribunal d'Instance Avocat (ou juge)	Découverte du rôle du tribunal. Dans quel cas peut-on le saisir ?
Droit à l'expression (art. 17)	Mairie Le maire ou un adjoint	Nombre d'électeurs, de conseillers municipaux, d'adjoints. Reconstitution d'un bureau de vote et découverte des différentes étapes du vote.
Droit à la santé et aux soins médicaux (art. 23 à 27)	Centre médical et Paramédical Médecin, infirmière...	Rôle du centre. Recherche des professions médicales dans la ville. La sécurité sociale...

Proposition n°2 : Mes droits dans ma ville

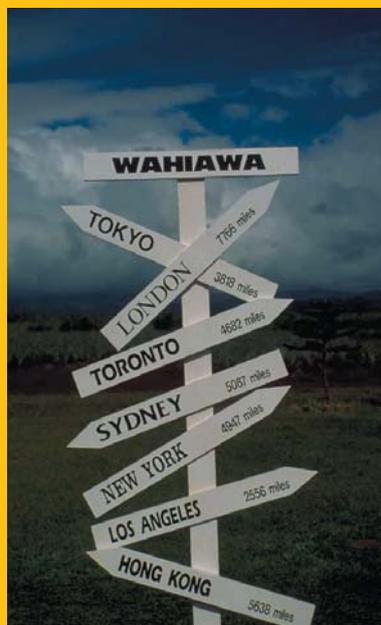
Promouvoir et développer les droits de participation inscrits dans la Convention internationale des Droits de l'enfant dans les structures de loisirs et les établissements scolaires de la ville.

Les objectifs

- Permettre à l'enfant de donner son avis sur la vie dans sa ville.
- Recueillir, écouter la parole des enfants et l'organiser.
- Faire en sorte qu'elle soit prise en compte, qu'elle permette une réflexion éclairée menée avec les adultes (enseignants, élus, responsables,...), et des changements dont les enfants seront réellement co-auteurs.

Les moyens mis en œuvre

- Organisation de temps de réflexion entre les adultes concernés pour se connaître, s'approprier le projet, apporter leur contribution.
- Elaboration et diffusion d'un cahier « Ma vie dans ma ville, dire et agir », qui permet de recueillir l'appréciation des enfants concernant ce qu'ils aiment, ce qu'ils n'aiment pas, ce qu'ils souhaiteraient et ce qu'ils attendent de leurs écoles et centres de loisirs respectifs et plus largement au niveau de leur ville.
- Mise en place d'une exposition « Droits de l'enfant », d'un évènement (spectacle, rencontre), d'un grand jeu à travers la ville.
- Synthèse des cahiers par école, par collège, par centre de loisirs participant.
- Remise de l'ensemble aux élus concernés.



Mettre en œuvre des séquences d'activités dans différents domaines d'expression

Dans le domaine de la lecture

On pourra savoir ce que l'enfant sait ou aime lire. On pourra observer sa capacité à lire : est-il capable rapidement de trouver une réponse dans un texte, de l'exploiter dans une activité ? Ou au contraire, hésite-t-il à avoir recours à l'écrit ?

L'utilisation de l'écrit dans des situations de jeu (à partir du schéma du conte, en se servant du dictionnaire, d'un journal...) permettra de compléter ces observations.

C'est à partir de là qu'il sera possible de proposer des situations spécifiques, adaptées aux besoins et possibilités de chacun.

Ces situations répondent à trois objectifs : elles vont permettre à l'enfant de découvrir la diversité des écrits, d'être sensibilisé aux éléments qui entrent en jeu dans la lecture et l'écriture, de confronter sa découverte de l'écrit dans une activité collective.

- Découvrir la diversité des écrits, c'est mettre en relation avec le journal, le prospectus, l'affiche, la notice de montage, la règle du jeu, mais aussi avec des contes, des récits de science-fiction, des nouvelles, des documentaires, des bandes dessinées, des livres d'activité...
- Sensibiliser aux éléments qui entrent en jeu dans la lecture et l'écriture, c'est apprendre à démonter l'écrit, puis à le

reconstruire. C'est savoir faire une description, créer une action. C'est être capable de reconstituer le scénario d'une histoire pour mettre en scène un spectacle de marionnettes, de trouver une suite à l'histoire qu'on vient de lire ou l'écrire autrement...

- Confronter la découverte de l'écrit dans une activité collective, c'est tenir compte de l'apport du groupe à l'apprentissage de la lecture.

C'est en référence à cela qu'il sera possible de proposer des situations où l'enfant sera producteur ou destinataire d'écrit, où il ressentira le besoin d'une communication écrite avec des correspondants occasionnels ou permanents, où il s'appuiera sur le groupe pour échanger sur la psychologie de tel ou tel personnage, pour vérifier sa compréhension d'une fiche technique...



Dans le domaine de la radio

Nous évoluons dans une société de l'information de plus en plus riche et complexe. Sa maîtrise constitue un objectif éducatif majeur. Aussi, est-il indispensable de créer les moyens permettant de familiariser les enfants et les jeunes à ce monde de l'information, de les éduquer comme acteurs et producteurs d'informations, et pas seulement comme consommateurs. La radio est un de ces moyens. Elle permet en effet :

- d'acquérir des repères favorisant l'analyse et le développement de l'esprit critique face à l'information ;
- de mettre en œuvre des pratiques éducatives (concertation, négociation, prise de décision) leur donnant l'occasion de s'impliquer, individuellement ou collectivement, dans la définition et la mise en vie de projets concernant leur environnement.

La découverte de la ville, de son fonctionnement, les activités qui s'y déroulent, pourront se concrétiser par la réalisation de différentes émissions.



Les objectifs

Connaître l'environnement (le découvrir, s'y situer, s'y orienter, y trouver des repères, se l'approprier), en exploiter les ressources : socio-démographiques, humaines, matérielles, culturelles ; les ressources en terme d'équipements.

Repérer l'information sur le territoire (accéder à l'information, comprendre son cheminement), mettre en œuvre des actions d'information : recevoir et rechercher des informations, produire de l'information, réaliser des projets collectifs et coopératifs relatifs à l'information.

Les émissions

- L'objectif : que veut-on permettre à l'auditeur ? (s'informer, réagir, découvrir, témoigner...)
- Le fond : quels sujets aborder en référence aux objectifs retenus ?
- La forme : trouver un équilibre entre des séquences enregistrées et des séquences en direct, en recherchant la forme la mieux adaptée aux contenus proposés.
- La fréquence et la durée des émissions (vérifier le temps nécessaire à chaque partie de l'émission : générique, présentation, traitements des contenus, pauses musicales, conclusion, générique de fin).



Dans le domaine de l'expression théâtrale

L'activité théâtrale et la création d'un spectacle ne sont qu'un moyen pédagogique permettant l'expression des enfants, favorisant l'activité créatrice et la découverte de ce domaine d'activités.

Il convient donc d'éveiller la curiosité des enfants, de savoir les sensibiliser à ce moyen d'expression et, s'il en est besoin, de leur donner envie de l'utiliser. Aller voir ensemble un spectacle, accueillir une troupe, sont d'excellents moyens.

Créer le plaisir de jouer

Quelle que soit l'ambition du spectacle prévu, il faut préserver le plaisir de jouer avec lequel on découvre le plaisir de participer à un spectacle, de faire avec d'autres en sachant trouver une place, et surtout en sachant que cette place est reconnue par les autres.

Découvrir différents moyens d'expression

Avant même de décider de la création d'un spectacle, il est intéressant de créer des situations dans lesquelles les enfants retrouvent les caractéristiques du théâtre : être acteur, être spectateur. A l'école, au centre de loisirs ou de vacances, les jeux symboliques, le jeu dramatique, les activités musicales, sont autant d'occasions de vivre tour à tour, ces différentes situations.

Un projet basé sur l'expression théâtrale peut comporter plusieurs temps :

Une préparation pour se préparer et s'engager dans l'aventure. Il faut échanger sur l'histoire retenue, imaginer comment elle va se construire, comment les différents personnages vont évoluer, décider d'une fin.

Du temps pour le jeu : à partir d'un premier canevas, on va confronter ce qui relève de l'imagination individuelle et collective à une première mise en acte. C'est la mise en place du spectacle en mouvement qui permet un premier enrichissement quand les conditions de jeu vont révéler des situations imprévues.

L'échange : quelle que soit la situation, il faut s'organiser pour prévoir une alternance acteur-spectateur.

En situation de spectateur, on se rend parfois mieux compte de ce qu'il faudrait faire ou de la manière de le faire, pour donner plus d'efficacité, de lisibilité, à l'expression. C'est au cours de ces échanges qu'il faut inventorier progressivement les différents moyens nécessaires : une bande son, des éclairages, un décor, des costumes... et se répartir différents rôles en fonction des besoins.

Cette alternance jeu-échange va permettre de passer aux étapes suivantes :

- les répétitions avec texte, puis sans texte ;
- les répétitions avec accessoires ;
- les filages (jouer le spectacle du début à la fin sans s'arrêter) ;
- les filages-costumes.

Ces différentes étapes, en amenant des éléments nouveaux, permettent de conserver la motivation, dans une organisation qui tient compte du temps et des rythmes.



Dans le domaine de la communication audiovisuelle ou numérique

Former un spectateur actif, c'est le rendre capable de :

- comprendre et décoder les messages ;
- de repérer les intentions du réalisateur et des concepteurs ;
- d'émettre un avis critique que ce qu'il regarde et ce qu'il écoute ;
- de choisir les programmes qu'il consomme.

Toute activité dans le domaine de l'audiovisuel comme du numérique doit permettre le développement :

- Du regard et de l'écoute qui sont les deux sens principalement mis à contribution. Un regard et une écoute se forment à travers le jeu et la création. L'attention est attirée vers les émotions et les informations véhiculées par l'image et le son.
- De la maîtrise du temps et de l'espace, au sens où le temps vécu pendant l'enregistrement des images n'est pas le même que celui qui sera perçu par le spectateur ; l'espace perçu par le regard du réalisateur n'est pas le même que celui retransmis par la caméra au spectateur. Jouer à filmer permet de maîtriser ces notions.
- De la relation avec les autres, puisque fabriquer des messages audiovisuels ou numériques suppose échanges et confrontations avant de parvenir à leurs destinataires. Comme au cinéma ou à la télévision l'utilisation des techniques et des matériels est



valorisante pour leurs auteurs en même temps qu'elle les expose au jugement des autres : autant d'éléments favorisant la socialisation.

- De l'expression et de la création. Les outils et les techniques sont au service de l'une et de l'autre. L'animateur est conscient des motivations des participants et sait trouver les complémentarités avec d'autres activités d'expression (jeu dramatique, activités plastiques ou musicales, expression écrite...).
- De l'acquisition de connaissances et de compétences techniques qui permettront aux participants de maîtriser les différents paramètres du langage et de la production audiovisuels, au fur et à mesure des découvertes, de la progression, de s'exprimer et créer.
- De l'autonomie ; en conservant et en diffusant ses propres messages audiovisuels, l'individu affirme sa responsabilité et acquiert une certaine autonomie dans son rapport quotidien à l'audiovisuel.

**Le Concours d'affiches « Agis pour tes droits »
à l'école, au collège et au centre de loisirs :
une contribution au socle commun de connaissances et de compétences**

	Des connaissances	Des capacités	Des attitudes
Maîtrise de la langue française	Favoriser l'expression écrite et orale. Enrichir le vocabulaire.	Comprendre des textes. Comprendre une consigne. S'exprimer à l'oral ; faire valoir son point de vue et adapter sa prise de parole à la situation de communication. Rédiger un texte bref, cohérent et adapter le propos au destinataire. Utiliser un dictionnaire.	Développer du goût pour l'enrichissement du vocabulaire. Développer l'ouverture à la communication, au dialogue, au débat.
Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication	Découvrir des techniques de la société de l'information.	Créer, produire, traiter, exploiter des données. S'informer, se documenter. Communiquer, échanger.	Développer le goût pour la recherche et les échanges d'informations. Développer une attitude critique et réfléchie vis-à-vis de l'information.
Culture humaniste	Se situer dans le monde d'aujourd'hui. Prendre conscience de la diversité des civilisations, des sociétés, des religions. Prendre conscience des inégalités.	Avoir une approche sensible de la réalité. Mobiliser ses connaissances pour donner du sens à l'actualité.	Se donner des références communes.
Compétences sociales et civiques	Connaître les règles de la vie collective et comprendre que toute organisation humaine se fonde sur des codes de conduite et des usages. Savoir ce qui est interdit et ce qui est permis. Connaître quelques notions juridiques de base (l'identité de la personne, la nationalité, le principe de laïcité...).	Exercer son esprit critique. Savoir construire son opinion personnelle, la nuancer, la remettre en question..., Identifier, classer et soumettre à critique l'information.	Avoir conscience de ses droits et devoirs. Avoir la volonté de participer à des actions civiques.
Autonomie et initiatives	Définir une démarche adaptée au projet que l'on se donne. Prendre des décisions, s'engager. Prendre l'avis des autres, échanger, informer, organiser une réunion, représenter le groupe. Déterminer les tâches à accomplir, établir des priorités.	Prendre conscience de la nécessité de s'impliquer. Avoir envie de prendre des initiatives, d'être curieux et créatif, déterminé dans la réalisation d'objectifs.	

Bulletin d'inscription

Nom de la structure :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Fax :

E-mail :

Nom du référent :

Qualité :

Je souhaite proposer à d'autres de participer au concours

- la ville jumelée avec la mienne
 les correspondants de ma classe, de mon centre de loisirs
 autre :

J'aimerais recevoir _____ exemplaires de ce document de présentation,
que je leur ferai parvenir

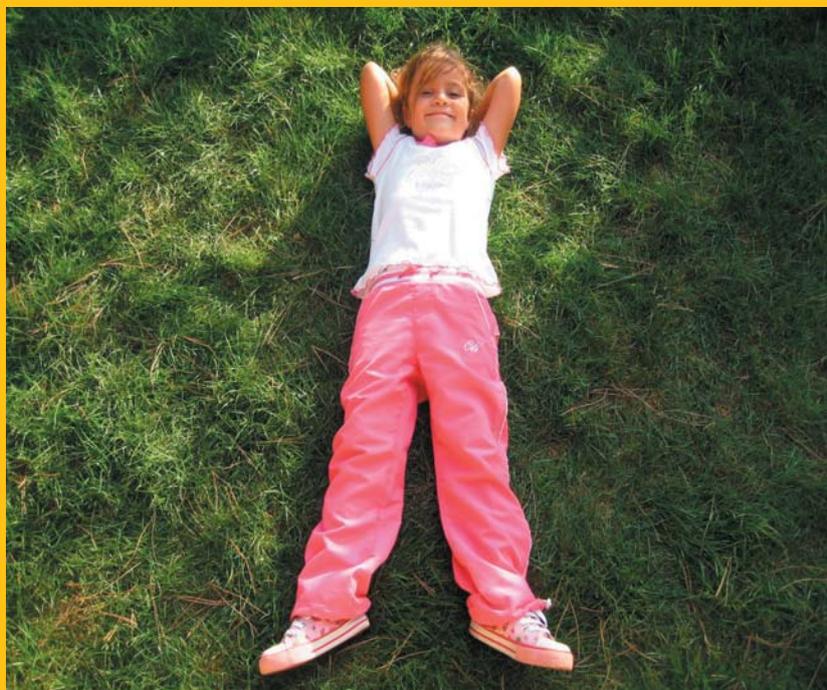
Les Francas

Les Francas sont une fédération nationale laïque de structures et d'activités dont la vocation est indissociablement éducative, sociale et culturelle.

Ils agissent pour l'accès de tous les enfants et de tous les adolescents à des loisirs de qualité, en toute indépendance, et selon le principe fondateur de laïcité qui, au-delà de la tolérance, invite à comprendre l'autre, pour construire un respect mutuel.

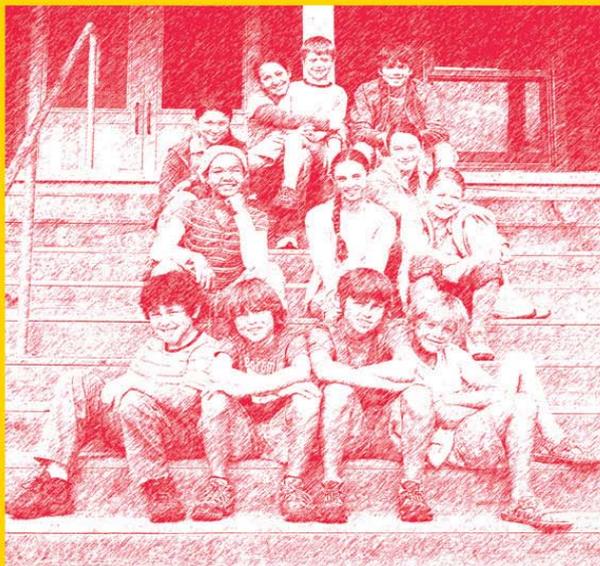
Sur la base de valeurs telles que l'humanisme, la liberté, l'égalité, la solidarité, la laïcité, la paix, véritables repères de sens pour agir dans la société, les Francas constituent un espace de rencontre de tous les éducateurs, enseignants, parents, animateurs, espace qui favorise le brassage des origines, des cultures, des âges et des milieux, mouvement d'individus qui veulent faire émerger des idées nouvelles et stimulantes pour le développement de la cité.

Dans cette approche, l'action éducative favorise à la fois la réussite scolaire et l'insertion dans la société. Elle puise sa richesse dans la diversité et dans la qualité des loisirs éducatifs et se développe grâce à un réseau de structures éducatives de proximité : crèches, centres de loisirs, multi-accueils, clubs de jeunes.





AGIS POUR TES DROITS



Les droits de l'enfant : une construction quotidienne, une conquête pour tous

Le concours international d'affiches « Agis pour tes droits »
est organisé par la Fédération nationale des Francas,
avec les associations départementales Francas

les francas

L'éducation en mouvement !

sous le patronage du ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et de la vie associative



avec le soutien de la Fédération internationale pour les échanges éducatifs d'enfants et d'adolescents

Crédits photos : Couverture : ©Pauline St Denis/Fancy/Stockbyte/GraphicObsession. Pages 9, 11, 12, 13, 16, 19 : www.photo-libre.fr